



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service des poursuites et faillites
Office des poursuites et faillites du district d'Hérens

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Betreibungs- und Konkurswesen
Betreibungs- und Konkursamt des Bezirkes Hérens

Vente immobilière

District d'Hérens

L'office des faillites du district d'Hérens vendra en unique enchères, au plus offrant, **le mercredi 15 janvier 2020 à 15h30**, à la salle du Cinéma d'Evolène, l'immeuble suivant décrit comme suit au cadastre de la Commune d'Evolène:

1. Parcelle n° 53 (nouveau numéro cadastral : 15863), plan n° 129, nom local : Tzampian, en nature d'un champ d'une surface totale de 959 m2.

Estimation selon rapport de la Commune d'Evolène : Fr. 46'850.00

N.B. : Initialement située en zone à bâtir, la parcelle est actuellement en zone réservée. Aucune visite n'est prévue sur place.

La parcelle sera réalisée en application de l'art. 230a al. 4 LP, dans le cadre de la liquidation par voie de faillite de la succession répudiée de feu POSNANSKY Mario, né le 27.04.1942 et décédé le 09.04.2019.

Délai de production : **21 novembre 2019**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement. Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 231 et 232 LP ; art. 29 et 123 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Paiement du prix de vente : 10% en espèces à l'adjudication et le solde à 30 jours avec 5% d'intérêts. Une compensation est admise en faveur du créancier hypothécaire. La mise à prix de départ sera fixée uniquement à hauteur des frais de réalisation.

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges : **à partir du 29 novembre 2019.**

Office des faillites du district d'Hérens

Florent Perrier, collaborateur économique

